

# Procès-verbal du Conseil Municipal

Election du Maire et des Adjoints au Maire

du vendredi 23 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vendredi 23 décembre à 17 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances suite aux élections du 11 décembre 2022 et conformément aux articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, par convocation du 16 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Véronique LEVEQUE, Cédric SZCZOT, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Caroline CANDAELE, Sébastien LAINE, Régine LECHEVIN, Rodrigue FOLLIN, Inès DEBBAH, Thierry DI GIACOMO, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Bernard TOURNANT, le plus âgé des membres de l'assemblée. Monsieur TOURNANT informe l'assemblée que l'ensemble des candidats de la liste « Ensemble continuons d'œuvrer » ont démissionnés ainsi que Monsieur Gilles PARENNA et Mesdames Marie-Françoise LENGLET et Nicole LINGOT-HUMEZ de la « Liste d'union pour notre village ».

Après l'appel nominal, Monsieur le Président a déclaré Bernard TOURNANT, Véronique LEVEQUE, Cédric SZCZOT, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Caroline CANDAELE, Sébastien LAINE, Régine LECHEVIN, Rodrigue FOLLIN, Inès DEBBAH, Thierry DI GIACOMO, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT, installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame Caroline CANDAELE est désignée secrétaire.

## 2022\_34 Election du Maire

Monsieur le Président a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs Messieurs Thierry DI GIACOMO et Guy RICHEZ.

Monsieur le Président demande que les candidats au poste de Maire se fassent connaître. Monsieur Bernard TOURNANT se déclare candidat. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	14
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....	1
Nombre de suffrages exprimés .....	13
Majorité absolue .....	7

Nom et prénom des candidats	
TOURNANT Bernard	13 suffrages obtenus

Monsieur Bernard TOURNANT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, a été immédiatement installé dans ses fonctions et prend la Présidence de l'Assemblée.

## 2022\_35 Détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Monsieur le Président propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de son Président.

### **2022\_36 Election des adjoints au Maire.**

Monsieur le Président propose au Conseil Municipal de faire l'élection des listes d'adjoints à bulletin secret, il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée.

- Ensemble dynamisons BAILLEUL composée de Monsieur Cédric SZCZOT (en charge des Finances, budget et ressources humaines), Madame Frédérique DELAHAY (en charge du Sanitaire et Social et relation avec l'école), Monsieur Pascal VERHULST (en charge des travaux et de l'urbanisme).

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- Nombre de suffrages exprimés ..... 13
- Majorité absolue..... 7

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire	
Ensemble dynamisons BAILLEUL	13 suffrages obtenus

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste « Ensemble dynamisons BAILLEUL » :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Cédric SZCZOT
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Madame Frédérique DELAHAY
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Monsieur Pascal VERHULST

### **2022\_37 Lecture de la Charte de l' élu local.**

Monsieur le Président donne lecture de la Charte de l' élu local, un exemplaire de cette Charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) sont remis aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

Le Maire,  
Bernard TOURNANT